

Dissertation à faire..besoin d'aide et de conseils

Par **mathou16**, le **13/10/2016** à **14:50**

Bonjour à tous,

Je suis en L1 et j'ai une dissertation à faire en droit constitutionnel.

Le sujet est le suivant: "Le contrôle de constitutionnalité et la protection des droits de l'Homme".

Je publie sur le forum car j'aimerais savoir si je dois distinguer les deux termes du sujet, ou justement si je dois les confronter? J'ai besoin d'un peu d'aide afin d'établir un bon plan et pour bien maîtriser la méthodologie (chose que j'ai du mal à faire)!

Merci d'avance pour votre aide

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/10/2016** à **15:41**

Bonjour

Il faut les confronter.

La problématique pourrait être "Dans quelle mesure, le contrôle de constitutionnalité assure-t-il la protection des droits de l'Homme ?"

Je pense qu'il faut démontrer dans un I) le rôle du contrôle de constitutionnalité dans la protection des droits de l'Homme. Puis dire dans un II) que ce mécanisme n'est pas suffisant à lui seul.

Je vous laisse réfléchir pour les sous-parties.

Par **mathou16**, le **14/10/2016** à **11:05**

Bonjour Isidore Beautrelet,

Merci beaucoup pour votre réponse et votre esquisse de plan! J'ai certaines idées mais j'ai du mal à les classer et les organiser...Par exemple, pour évoquer le fait que le contrôle de constitutionnalité protège les droits des Hommes, il serait peut-être intéressant de parler de la QPC mais pour cette partie je n'ai pas d'autres idée...Quant au fait que le contrôle n'est pas suffisant pour garantir ces droits, faut-il parler du problème que cela peut devenir "le

gouvernement des juges"? et du contrôle de proportionnalité?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/10/2016** à **11:31**

Bonjour

Dans votre I) il faut bien sûr parlé de la QPC, mais il ne faut non plus oublié le contrôle à priori qui permet de prévenir l'atteinte en amont.

Le gouvernement des juges est un bon axe de réflexion. Il faut aussi parler du fait que la plupart des membres sont d'anciens personnages politiques, c'est qui peut être problématique. On peut également soulever le cas des anciens présidents de la République. En outre, il faut aussi parler des autres mécanismes qui permettent la protection des droits de l'Homme comme la CEDH.

Donc en résumé

I) Le contrôle de constitutionnalité comme moyen de protection des droits de l'Homme [...]

A) Le contrôle a priori : une protection en amont

B) L'implication des citoyens par le biais de la QPC.

II) [...] mais insuffisant à lui seul

A) Les limites du contrôle de constitutionnalité

B) Les autres mécanismes garantissant la protection des droits de l'Homme

Par **mathou16**, le **14/10/2016** à **11:49**

Un Grand Merci pour votre aide! Je vais me concentrer à chercher des exemples concrets afin de les intégrer à mes parties!

Merci beaucoup encore, bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/10/2016** à **11:56**

De rien

Tenez au courant que vous aurez quelque chose qui prend forme